

Communiqué de presse du 24 octobre 2007

## **La citoyenneté des personnes sourdes ou malentendantes : c'est pour quand ?**

Manifestation des associations nationales de personnes sourdes ou malentendantes et de leurs familles

Les associations nationales de personnes sourdes ou malentendantes s'unissent et appellent à un grand rassemblement sur l'esplanade des droits de l'homme au Trocadéro (Paris) le samedi 29 septembre 2007 de 15h à 17 heures. L'UNISDA, avec l'AFIDEO, l'ALPC, la fédération ANPEDA, le BUCODES, le MDSF, ainsi que la FNSF, partagent le même constat : **la loi du 11 février 2005 n'a globalement rien changé à la situation des personnes sourdes ou malentendantes en France, et l'a même aggravée dans certains cas.**

**La scolarisation des jeunes sourds :** alors que la loi le permet et malgré les engagements du gouvernement précédent, les enfants sourds ne bénéficient que trop rarement de projets scolaires qui tiennent compte du choix linguistique de leur famille : communication en langue française (avec ou sans code LPC) ou bilinguisme, à savoir la Langue des Signes Française couplée à la langue française. Le recours aux professionnels qualifiés et diplômés (codeurs LPC, enseignants bilingues et interprètes en LSF, techniciens de l'écrit) n'est pas du tout prévu et les familles s'inquiètent de l'absence totale de réponse de la part du gouvernement à l'occasion de la troisième rentrée scolaire depuis la promulgation de la loi du 11 février 2005. Le développement par le gouvernement du recours aux Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) n'est en aucun cas une réponse adaptée aux besoins des jeunes sourds. Quant à l'accompagnement des parents qui découvrent la surdité de leur enfant, il reste tout un protocole à mettre à œuvre.

**L'accessibilité téléphonique :** pour que la possibilité de téléphoner à ses collègues, à sa famille ou de joindre les appels d'urgence ne soit plus inaccessible pour les personnes sourdes, l'Unisda appelle la mise en place de centres relais téléphoniques qui assurent simultanément l'intermédiaire entre les personnes sourdes et leurs interlocuteurs entendants, soit par une traduction vidéo en Langue des Signes, soit par une transcription écrite rapide. Que ce soit pour leur sécurité ou pour leur insertion professionnelle, ces centres relais auront un impact très fort sur l'autonomie des personnes sourdes ou malentendantes. Nous attendons du gouvernement qu'il donne l'impulsion nécessaire à ce chantier prioritaire.

**L'accessibilité des services publics et de l'information :** bien que prévue par la loi, aucune mise en œuvre de cet impératif n'a encore été envisagée par les pouvoirs publics pour que les usagers sourds puissent échanger sans contrainte avec les agents des services publics, au guichet ou par téléphone, en rendez-vous ou même devant les juridictions. Un programme de développement des professions permettant ces accessibilités est nécessaire : interprètes en Langue des Signes Française, codeurs en Langue française Parlée Complétée et techniciens de l'écrit sont largement insuffisants en nombre. Le dernier contrat d'objectifs et de moyens signé entre l'État et le groupe de France Télévisions ne prévoit aucun effort pour que certains programmes soient accessibles en Langue des Signes Française alors que la loi du 11 février 2005 fait référence à cette accessibilité. D'autres pays l'ont largement développée mais les chaînes françaises restent hostiles à notre demande de bénéficier d'un journal télévisé quotidien du soir traduit en LSF, en plus du sous-titrage.

**La citoyenneté des personnes sourdes ou malentendantes : c'est pour quand ?**  
RASSEMBLEMENT DES ASSOCIATIONS NATIONALES DE PERSONNES SOURDES OU  
MALENTENDANTES ET DE LEURS FAMILLES  
**SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2007**  
**DE 15 HEURES À 17 HEURES**  
ESPLANADE DES DROITS DE L'HOMME – TROCADÉRO

Les interprètes en Langue des Signes Française de l'AFILS, les codeurs en Langue française Parlée Complétée de l'ANCO et les techniciens de l'écrit de l'ANPTES, se joignent au rassemblement.



**Union Nationale pour l'Insertion Sociale du déficient auditif**

254, rue St Jacques - 75005 Paris / tél: 01 43 26 96 09 / fax: 01 43 26 96 14 / contact@unisda.org / www.unisda.org

*L'UNISDA fédère les principales associations nationales représentatives des publics de personnes sourdes ou malentendantes*